L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES [illegible], PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que TOUJOUR soit amoureux."

JEUDI MATIN, 1er JANVIER 1835.

INTERIEUR.

NLLE.-ORLEANS, 1er. janvier 1835.

L'ABEILLE ne paraîtra pas demain.

A NOS ABONNES.

Si, durant le cours de l'année qui vient de s'écouler, nous nous sommes fait quelques ennemis, à cause de la vigueur que nous avons déployée à soutenir la cause du peuple, nous avons la satisfaction de nous être attirés un grand nombre de nouveaux amis qui, voyant notre dévouement aux intérêts du pays, n'ont pas hésité un moment à venir grossir les rangs de nos partisans. S'il nous est arrivé quelquefois de passer les bornes de la bienséance littéraire, au milieu de la lutte dans laquelle nous nous étions engagés, il ne faut attribuer ces excès qu'à l'acharnement qu'entraîne nécessairement après elle une guerre de partis. L'expérience nous a prouvé que nous avions eu tort, et elle contribuera à nous rendre plus sage et plus modérés à l'avenir. Nous continuerons toujours à défendre les intérêts généraux contre ces coteries qui n'ont en vue que leur intérêt particulier, contre l'aristocratie qui ne cherche qu'à satisfaire son froid égoïsme au détriment de tous. En un mot, on nous verra toujours sur la brèche défendant pied à pied le terrain que nous occupons. Jamais nous ne soutiendrons l'injustice de quelque part qu'elle vienne. Mais, partout où nous découvrirons des élémens propres à servir la cause du progrès, nous les saisirons avec empressement, et nous nous efforcerons de leur donner tout le développement dont ils seront susceptibles.

Nous nous faisons un devoir d'adresser des remercimens au public et à nos abonnés pour les encouragemens qu'ils ne cessent de nous donner, et nous leur promettons de redoubler d'efforts pour les satisfaire.

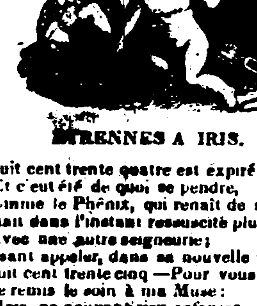

ETRENNES A IRIS.

Mil huit cent trente quatre est expiré d'hier,
Et c'eut été de quoi se pendre,
Si, comme le Phénix, qui renaît de sa cendre,
Il n'eût dans l'instant ressuscité plus fier,
Avec une autre seigneurie;
Se faisant appeler, dans sa nouvelle vie,
Mil huit cent trente cinq —Pour vous complimenter
Je remis le soin à ma Muse:
Mais, ne pouvant rien enfanter,
Elle se trouva bien confuse.
J'avais beau ma tête grater,
Ronger mes doigts; en vain je me démène:
Je vois sur ce sujet les tours d'esprit usés,
Tous les beux communs épuisés;
Rien de neuf ne s'offre à ma veine,
Mais tandis que j'étais en peine,
Des gens grotesquement vêtus,
Et que j'ai pris d'abord pour une Mascarade,
Me sont tout d'un coup apparus.—
Que voulez-vous mon camarade?
Ai-je dit au premier que j'avais sous main.—
—C'est, Monsieur, que la Renommée
Nous ayant informés que vous aviez dessein,
De présenter la bonne Année
A la charmante Iais, que nous honorons tous;
Nous vous venons, en Corps, faire la révérence,
Et vous prier avec instance
De ne le pas faire sans nous.—
—Sans vous! Surquoi, ne vous déplaise,
Fondez vous vos prétentions?
Ah! parbleau, je vous trouve bon!—
—Monsieur, dit il, soufflant un réchaut plein de braise:
Ecoutez un petit moment,
S'il vous plait, mon raisonnement.
Vous n'ignorez pas qu'une Année,
Pour qu'elle soit bien ordonnée,
Doit être de quatre saisons:
Ces quatre saisons là, c'est nous qui les faisons,
Qui marquons l'Equinoxe, et le double Solstice
De Noël et de la St. Jean.—
—Vous êtes donc, Messieurs, les douze mois de l'An?
—Oui, Monsieur, à votre service;
Ce que de vous nous demandons,
C'est qu'en offrant la bonne Année,
Vous nous présentiez tous en cette matinée,
Avec tous nos talens et nos perfections.—
Lors de mes yeux parcourant la brigade,
Passe pour quelques uns, dis je, ils ne sont pas laids;
Mais j'en vois parmi vous dont l'air est si maussade,
Que ce serait gâter le Présent que je fais,
Et donner pour la bonne, une mauvaise Année!
Vous, par exemple, qui parlez,
Quelle grace avez-vous avec vos doigts gélés,
Et votre mine constipée?
Comment vous nommez-vous, quel est votre métier?—
—Monsieur, je m'appelle Janvier:
Je suis l'aîné de tous mes Frères.
Je suis vieux, je suis gris, je suis froid, j'en conviens:
Mais par la règle des contraires,
C'est moi qui donne les moyens
Aux yeux d'Iais, de faire éclater leur puissance;
Puisque malgré ma violence,
Mes neiges, mes frimats; elle peut dans les cœurs
Allumer tous les jours de plus vives ardeurs.—
—Votre raison n'est pas mauvaise,
Et sur le champ je vous inscris
Dans le Calendrier destiné pour Iais.
Mais, celui-ci, par parenthèse,
Qui semble auprès de nous un Nain,
Et de qui l'air n'a rien de fin,
Qu'il aille peigner dans l'allée
Sa frisure en Poule mouillée!
Sans faire plus long-temps dégoûter son Manteau,
Car ma chambre bientôt pourrait faire un ruisseau.—
—De grâce, Monsieur, je vous prie,
Ne me rebutez pas pour être un peu petit:
Car, quand je ne ferais d'autre bien dans la vie,
Que d'allonger le jour, et d'abréger la nuit,
Je ne devrais pas vous paraître
Le moins aimable mois de l'An;
Et Février venant, peut être
Vous verrez plus souvent Iais à la fenêtre,
Que vous ne faites maintenant.—
—C'est bien dit, et je vous admire;
Vous aurez votre place; et vous, venez beau Sire?
Vous paraissez un joli Gars.—
—Monsieur, c'est moi qui mets au vent les Etendars,
Et qui ramène le Carême.—
—Rayez ces titres là, votre nom de Baptême,
Quel est-il?—C'est le mois de Mars,
Qui fait naître les Violettes.—
—Bon cela: j'aime ces vous cette profession,
La Violette était mon inclination.
Mais cet autre là qui s'avance,
Portant sur ses habits la couleur d'Espérance,
Dites-moi, s'il vous plait, comment s'appelle-t'il?—
—Monsieur, je suis le mois d'Avril:
C'est moi qui fais changer la Nature de face.—
—Approchez que je vous embrasse,
Et vivons tous deux de concert;
Moi d'Espérance, et vous de Vert.
Mais quel est votre nom? Vous, gentil Personnage,
Avec votre habit à ramage,
Dont le teint est si vif, l'œil si brillant, si gai;
N'êtes-vous pas le mois de Mai?—
—Je le suis moi-même en personne:
C'est moi qui fais brûler les Anguilles dans l'eau,
Et qui, dans les guérêts fait bondir le Chevreau.
Par moi, l'oiseau Moqueur dans vos Jardins fredonne;
J'ai de fort belles nuits, et pas un mauvais jour:
Enfin, je me crois fait par les mains de l'Amour.
Aussi j'en donne à tout le monde,
A la Brune, comme à la Blonde;
Et j'ose vous jurer,... cela soit dit tout bas,
Qu'Iais ne m'échappera pas:
J'en ai bien redonner à de plus fières qu'elles!
—Plus fières, dites-vous?... C'est une question:
Cependant, vous serez, tendre mois, mon Mignon,
Couché des premiers sur ma Liste.
Mais celui-ci, qui vous suit à la piste,
Que vient-il nous chanter avec son air badin?—
—Juin est mon nom: la Rose et le Jasmin,
Nés sous mes pas, brillent dans maint Parterre,
Que je sais émailler de cent mille couleurs:
Je fais aller l'Abeille à la petite Guerre:
Et ce qui doit m'attirer vos faveurs,
Avec Iais, chez moi, vous fites connaissance.—
—Le souvenir m'en plait encor:
C'est vous qu'il faut écrire en caractère d'Or!...
Vous, avancez grand Drille, avec votre air Rustique;
Par hazard seriez-vous Juillet?—
—Monsieur, c'est bien votre Valet.
Rustique tant qu'on veut, cependant, je me pique
D'être en plus d'un point votre fait,
Et vous me trouverez de mise.
C'est moi qui fais danser la Bergère en chemise:
J'ouvre les Bains, et j'expose au grand jour
Un pied mignon, un beau téton fort autour,
Et puis....—Suffit ma foi, l'eau m'en vient à la bouche.
Eh bien! quel est le nom de celui qui vous touche?—
—Ne connaissez-vous pas, Monsieur, le mois d'Août?
Qui produit les Moissons et les fruits de bon goût;
Qui fait mûrir le doux fruit de la Vigne,
Et fait pleuvoir chez vous les trésors de Pomone?
Oui, ce mois-là, Monsieur, c'est moi.—
—Je vous [illegible], et [illegible] pourquoi.
Mais pour Septembre qui s'approche
Avec Octobre son [illegible]
De nos fêtes longues, prises [illegible]
C'est le plus saint [illegible]
Jamais on ne l'on ne pardonne.—
—Ah! vous avez l'âme si bonne!
Et vous êtes trop bon Garçon.
Pour nous faire un défaut de notre plus beau Don.
Nous faisons les plaisirs de la belle saison,
Qui brille sous le nom d'Automne;
Où tombe de beautés la Campagne fleurie,
Où l'élégante Iais, aux yeux des Vendangeurs,
Paraît comme la Rose entre les autres Fleurs;
Quoi! la divertir est-ce un crime?
Pour ces raisons, et d'autres qu'on supprime,
Nous croyons que, Monsieur ne nous exclura pas.—
—Non, mais pourquoi cet autre entre-t-il dans ma chambre,
Sans avoir décrotté ses Souliers et ses Bas?—
—Dans mes lettres, Monsieur, je m'appelle Novembre:
Et si vous ne voyez pas Poussant à la main,
C'est que je vais percer un tonneau de bon Vin,
Pour boire à la santé d'Iais, votre voisine:
Est-ce que cela vous chagrine?—
—Tant s'en faut, et je veux vous en faire raison.
Mais, que veut cet être, appuyé d'un bâton,
Et faguoté dans un Coqueluchon,
Comme un vieux que la Goute, ou la Colique attaque;
Il paraît accablé par le Rhûme et la Toux:
Bon Homme, allez, retirez-vous;
Vous n'êtes pas propre pour la Jeunesse,
Qui n'aime que la Gentillesse.—
—Eh! Monsieur, chacun vaut son prix:
Je m'entends, comme un autre, à divertir Iais:
C'est moi qui, près du feu, lui fait des Contes jaunes,
Qu'elle écoute mieux que des Prônes.
Médianoche et Réveillon,
Sont tous les deux encor de mon invention.
Mettez moi sur votre Mémoire,
Afin de faire un compte rond;
Ecrivez, s'il vous plait, Décembre; c'est mon nom.

Voilà donc, belle Iais, qu'elles sont vos Etrennes;
Douze mois bien comptés; cinquante deux semaines,
Et trois cents soixante cinq jours:
D'autant de nuits encor je vous offre le cours,
En vous les souhaitant meilleures,
Que ne les passent vos voisins.
J'ajoute à mon Présent, les bons-soirs, les matins,
Et les après-dinés: enfin toutes les heures,
Hors une,....que pour moi je voudrais ménager!
Je vous l'avoue, Iais, c'est....l'heure du Berger.

[illegible].

AVIS INTERESSANT.

Le propriétaire du Panorama, annonce au public que demain premier de l'an et le jour suivant; il donnera deux représentations de son spectacle, au bénéfice de l'infortuné M. Elliot, blessé si grièvement lors de sa dernière ascension aérostatique dans cette ville. Le motif de cette marque de bienfaisance est si louable, que nous osons espérer que tout le monde s'empressera d'y applaudir; et que nos concitoyens iront en foule à ces deux soirées, pour contribuer même en se recréant, à cet acte d'humanité.

(Extrait du *Daily News* d'hier après midi.)
Transactions de Bourse.

Vente de plusieurs lots de terre, situés au faubourg Marigny, à 5 ilets du fleuve, et joignant au côté S. O. du Rail Road, savoir:

No. 1, vendu pour	$1200
2,	900
3,	900
4,	900
6,	1000
7,	1000
8,	1000
9,	1150
10	1175
11,	1150
12,	940
23,	1110
24,	1110
25,	1110
26,	1000
27,	1000
28,	1000

VENTE DE COTON.

100 balles de coton			15	c.
112	do	do	15	
90	do	do	16	
101	do	do	15 1.2	
47	do	do	15	
111	do	do	14 1.2	
489	do	do	16 3.8	
136	do	do Alab.	14 1.2	
640	do	do Mis.	14 3.4	

Rien n'est plus propre à prouver l'utilité du bill qui a été passé à la dernière session du Congrès, que l'importation d'argent monnayé dont nous avons parlé hier. Les faits sont plus forts que toutes les déclamations que l'on peut faire contre ce système. Il y a des politiques qui, aux faits opposent leurs assertions, quoiqu'ils soient bien convaincus de leur peu de valeur. Ils affectent de regarder ce bill comme le produit d'une imagination chimérique; et ils soutiennent sans donner aucune bonne raison, pour appuyer leurs prétentions, que le système du papier monnaie est bien préférable. Mais on a une toute autre opinion quand on considère les importations, qui se sont effectuées cette année. Aussi le peuple convaincu par le fait des intentions patriotiques de l'administration, n'en est-il que plus disposé à soutenir le président contre les attaques de ses ennemis.

*Monsieur l'Editeur de l'*ABEILLE.

Monsieur,

Vous avez publié dans votre numéro du courant, la séance du Conseil de Ville de samedi dernier. Connaissant votre impartialité, je viens vous prier de vouloir bien insérer dans l'un des plus prochains numéros de votre journal, la note ci-après, qui a trait à une des décisions adoptées dans ce Conseil, et je vous offre d'avance mes remercimens.

UN DE VOS ABONNES.

"Par une décision adoptée au Conseil de Ville de samedi dernier, 27 du courant, il a été arrêté qu'à compter du 1er. janvier 1835, tout marchand en gros, détaillant ou commissionnaire payerait une taxe de $60 par an, et malgré un amendement proposé par M. Lebatut, les juges, avocats et médecins ont été exemptés, non seulement de cette taxe, mais même de celle de $15 dont sont frappés les débitants de vins et liqueurs au petit detail.

"Sans vouloir entrer dans la discussion des principes sur lesquels on a établi ces taxes et de ceux en vertu desquels on les a écartées des juges, des avocats et des médecins, nous croyons devoir signaler au Conseil de Ville l'abus résultant des distinctions qu'il a établies, en ce que plusieurs des personnes exerçant l'une des professions que les taxes épargnent, se livrent à des spéculations commerciales et nous pourrions citer au moins un médecin qui en se faisant marchand de vin, etc., porte un tort réel à ceux qui ont des charges dont il est exempt. Nous croirions donc juste que toutes les professions fussent taxées, surtout puisque celles que le Conseil de Ville a cru ne pas devoir soumettre à la taxe, usurpant l'industrie de celles qui la payent."

N. Orléans, 31 décembre, 1834.

EXTERIEUR

Paris, 10 Novembre.

GRAND RESUME DE PETITS EVENEMENS.

L'intrigue ministérielle n'a pas fait un pas vers le dénouement. Toutefois l'imbroglio devient plus clair, la question s'est simplifiée: les doctrinaires resteront-ils ou doivent s'en aller? En d'autres termes, Mr. Thiers les chassera-t-il, ou demeurera-t-il avec eux? Voilà toute la rivalité Thiers et Guizot; pas autre chose, avec cette différence entre les deux adversaires que Mr. Guizot, moins léger, plus homme d'état que Mr. Thiers, ne tient pas à le renvoyer, si le parti doctrinaire est renforcé dans le cabinet, et qu'il s'en va si son opinion ne prend pas un dessus marqué. Quant au but principal de Mr. Thiers, c'est de culbuter dès à présent les doctrinaires, mais non point de s'en aller s'il ne réussit. En résumé, Mr. Guizot veut avoir la majorité dans le cabinet, condition sine qua non, et Mr. Thiers veut rester dans le cabinet, à tout prix, sans condition.

Il ne s'agit plus guère du maréchal Soult, première cause de tout le brouhaha à son origine; le courrier qui lui avait expédié Mr. Thiers a été suivi d'un autre qui l'a contremandé; et le roi a dit à plusieurs reprises: "Moi seul au moins là, s'il le faut, au-dehors de tous les arrangemens à venir."

Les cinq démissions données mardi avaient été effectuées dans l'intention évidente de mettre le roi dans l'embarras. Mr. Thiers, d'accord cette fois avec les doctrinaires pour se retirer, paraissait certain de rentrer avec eux quand le possible aurait été épuisé dans le petit cercle du 11 royaume de juillet s'est réduite à devoir prendre tous les hommes d'état. Mr. Molé avait reçu secrètement la mission de proposer un nouveau cabinet. Mr. Thiers, qu'il avait vu ainsi que Mr. Guizot, pour savoir ce qu'il devait prendre ou laisser de l'ancien conseil, évente dans le journal du soir sa mission mystérieuse, qui s'est trouvé ainsi conduite à un avortement immédiat. Mr. Molé, repoussé même par le tiers-parti, lâcha prise au bout de quinze heures, parce qu'il comprit que les démissions données n'étaient pas plus sérieuses de la part des ministres, que la volonté exprimée par le roi de se passer de serviteurs aussi complaisans. Alors velléités de la part du roi, velléité prévue de revenir à son ancien cabinet. Mais toutes les prétentions n'étaient pas encore mises à nu et déjouées; on indiqua au roi un nouveau recours à Mr. Dupin, brouillé avec le château depuis le quiproquo de la conversation sur l'amnistie. M. Dupin, qu'on avait fait sonder la veille par un député commensal du château, s'était esquivé d'une réponse positive par des calembredaines et [illegible] lui, le roi parut peu empressé, mais ne repoussa pas pourtant la proposition immédiatement. Cependant les journaux ministériels annoncèrent que M. Dupin était chargé de composer un cabinet. Le tout était bien posé; il empêcha même le roi et M. Dupin de se voir, et le doctrinaire resta toujours debout avec une décision sur table, et son dévouement également prêt à la retraite si le roi trouvait mieux, ou a un arrangement si on le faisait à sa guise.

Ce ne fut pas alors que la présidence Humann fut proposée, car c'est une vieille idée, mais on la remit sur le tapis: il s'agissait de trouver un ministre de la guerre plus ou moins significatif. M. Jacob n'avait pas donné dans toutes les agitations des jours derniers le moindre signe de vie; on demandait que lui, seul non démissionnaire, il fut envoyé, et que M. de Rigny vint reprendre son portefeuille de la marine, que M. de Broglie succédât à M. de Rigny aux affaires étrangères, dont il aurait censé n'avoir eu que l'intérim depuis le rejet de la loi des 25 millions américains. Ceci arrangé, M. Humann déclara qu'à la présidence ne lui allait pas, et M. Guizot profitant de la circonstance préméditée, ou non, la demanda pour son allié, M. de Broglie. Alors recommencèrent les chuchotemens entre le roi et M. Thiers. Le roi trouve M. de Broglie un président trop raide, ou comme il l'a dit, assure-t-on, trop sérieux. Croirez-vous qu'alors M. Thiers recourut à M. Molé, l'antipathie de M. de Broglie et de M. Guizot; mais M. Molé trouva qu'il avait été déjà mystifié suffisamment.

Les choses en sont là, toutes les probabilités sont pour les doctrinaires: s'ils triomphent, le cabinet sera composé comme je vous l'ai dit plus haut, et le nom du ministre de la guerre importe peu; il est dans leur plan de ne pas laisser arriver là un homme significatif. S'ils triomphent, M. Thiers restera avec eux et se rapprochera du roi, dont il sera le confident particulier. Si M. Thiers triomphe (je ne sais pas de nom politique qui appelle une particularité à l'opinion qui arriverait par lui) les doctrinaires en rentrent, bien décidés à rude guerre dans la chambre. Mais par cela même, la chance est pour la doctrine; il faut seulement encore un peu de temps pour que tous les petits arrangemens soient prêts.

P. S. Aujourd'hui à deux heures, les choses n'ont pas fait un pas, et rien ne paraît près de finir.

En même temps que le *Journal des Débats* annonçait la mission donnée à M. Dupin de composer un cabinet, un ministre écrivait au président de la chambre pour l'informer qu'il avait donné au roi l'avis de l'appeler auprès de lui, il l'invitait en même temps Mr Dupin à se rendre aux Tuileries. M. Dupin avec sa manie intarissable de quolibets de toute qualité, en parodiant le fameux *Viens de bonne heure, le mien est de te voir*, répondit: *Dites-leur que je ne veux n'entrer dans leur conseil ni leur en donner.*

Le *Moniteur* est muet encore aujourd'hui, et il est probable que Louis-Philippe se complaît dans la dictature momentanée, que lui crée, en l'absence des chambres, l'interrègne ministériel.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Nantasket, Davis, Liverpool Reynolds. Byrne, co.
Navire Henry Lee, Pierce, Liverpool, Lincoln et Green.
Navire America, Tompkin, Liverpool, J Ogden & co.
Navire Candon, Cain, Boston, W Vance.
Brick Regulator, Baker, Boston, L H Gale.
Brick Caroline, Martin, Apalachicola, Bogart & Hawthorn.
Brick Richard, Barlon, New York, Capitaine.
Brick Atlas, Thomson, Charleston, S Chapman.
Goel Brave, Smith, Franklin, Att, Greg, Darrive & co.
Sloop Kingston, Burdicn, Att, L. H Gale.

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Crowell, de la passe S O, avec le navire Fortuna, en 44 jours du Hâvre, la barque Mary Laing de Liverpool et la goélette Montgomery de la Mobile.

Navire Fortuna, Lehuby, du Hâvre, avec un chargement assorti, à Messrs T Nicolet & co; L R Avril; T Mittaud; Miramond, Duhigg & co; A Chataigni; J Davis; A Anglaire; L Cornil; A Michel; E Lefebvre; C Pavie; M Prud'homme; Lizard Frères; Boyer; Peyroux, Rivarde & co; Flises et Lobreau; F P Ducongé; Bollard Frères; J B Deffondée; R P Vidal; Barthey; F Gardère; Bnoche Frères; Gerrand; A Quartier et Boutin; Seignouret; C Staffelin. 19 passagers dans les chambres et 100 sur le pont.

Barque Mary Laing, Shaver, de Liverpool.
Goel Montgomery, Smith, de la Mobile.
Bat a vap Powhatan, Young, de Cincinnati.
Bat a vap Yazoo, Auter, de Manchester,
Bat a vap Orléans, Wilson, de Cincinnati;
Bat a vap Vermillion, Ilsley, du moulin de Fields.

☞ Le bateau-à-vapeur HENRY CLAY, pour Louisville et Cincinnati, partira ce soir à 5 heures positivement. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure précise.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN,
AU BENEFICE DE M. ELLIOTT.
PANORAMA MOUVANT.

BONAPARTE

GRAND Panorama mouvant de St. Clair dans la salle en face du Théâtre américain. Il représente différentes scènes de la vie du Grand Napoléon, en commençant par la bataille de Waterloo, la prise de sa voiture; la vue des côtes de France, l'extérieur et l'intérieur de l'Ile Ste. Hélène; le convoi funéraire du Grand Homme. Le tout comprend douze différentes vues, et elles sont accompagnées d'une musique militaire. On donnera une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté ici à grands frais, et il est exposé dans la plus grande salle que le propriétaire ait pu se procurer. Il a été exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblos, à New-York, ainsi que dans les principales villes de l'Union, avec le plus grand succès.

☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le rideau sera levé à 7 heures précises. On ne représentera que le soir.

Les dames et les familles entreront par la porte de la rue Natchez.

Prix d'entrée—50 cents. Pour les détails voyez les affiches. 1er jan—

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société de commerce qui a existée jusqu'à ce jour, sous la raison de J. Kohn & Bordier, est dissoute d'un commun accord.

JOACHIM KOHN,
J. A. BORDIER,

1 jan 1835—8

LE soussigné s'étant associé M. Charles Daron et son neveu, Chas. Kohn, les affaires qui se traitaient ci-devant sous la raison de J. Kohn & Bordier seront continuées, à dater de ce jour, sous celle de Kohn, Daron & co.

1 jan 1835 JOACHIM KOHN.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régistre des Testamens—Lundi, 12 janvier courant, à heures d'après-midi j'exposerai en vente, devant mon bureau, la librairie, consistant en livres de loi et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de David Ogden Bell. Conditions, comptant.

Par ordre de la cour,

1 jan W F C DUPLESSIS, rég

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Succession de Joseph Longbottom—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires du défunt ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,

1 janv W F C DUPLESSIS, Register

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Vente par le régistre des testamens—Mercredi [illegible] février, à midi j'exposerai en vente, à la Bourse Hewlett, pour compte de la succession de feue Marie Jeanne Pascal [illegible] la propriété ci-après décrite, savoir,

Une portion d'un lot de terre situé rue Mandeville, faubourg Marigny, entre les rues Casacalvo et Moreau, ayant 30 pieds de face, mesure française, du côté nord de la rue Mandeville, sur 146 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et dépendances qui sont dessus.

Conditions de la vente: moitié comptant et l'autre moitié à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

1 janvier 1835 W F C DUPLESSIS, régister.

N B—L'acte de vente sera passé par devant Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DE PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le Régistre des testamens—Mardi, 3 février 1835, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Trudeau, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1er. Thérèse, orpheline, âgée [illegible],

2e. Nelly, alias Victoire, négresse d'environ [illegible] ans, domestique de maison et garde-malade, [illegible] ses trois enfans, Estelle, mulâtresse âgée de 5 [illegible], griffe âgée de 14 mois et Jules, griffe âgé d'environ 3 ans,

Conditions de la vente: douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

1 jan 1835 W F C DUPLESSIS, régister.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Une récompense honnête sera donnée à la personne qui ramènera au soussigné, un CHEVAL anglais, noir, sellé et bridé, ayant deux blessures au poitrail [illegible] par le collier, et quelques taches [illegible]

POUR CINCINNATI, MAYSVILLE, WHEELING ET PITTSBURG.

Le beau bateau-à-vapeur IOWA, capitaine Walsh, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour la balance du fret et pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à

TOURNE & BECKWITH,
1 jan rue Nlle Levée, no 28 et 29.

Pour Louisville, Cincinnatti et les ports intermédiaires.

Le superbe bateau-à-vapeur HENRY CLAY, capitaine J. A Holton, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira positivement, si le temps le permet, jeudi prochain, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

FORSYTH, GOODWIN & co.
30 déc encoignure Gravier et Tchoupitoulas.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à vapeur ROB ROY, capitaine James Ryan, sera prêt à recevoir du fret demain, et partira sous peu pour le dit port et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à

FORSYTH, GOODWIN & Co,
30 déc encoignure Gravier & Tchoupitoulas

POUR LA MOBILE [par la rivière.]
(Paquebot du 6)

La goélette CORA, capitaine Carson, partira comme ci-dessus. Pour la balance du fret et passage, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,
1 janv rue Nlle-Levée, no 28 et 29.

POUR LA MOBILE (par la rivière.)
Paquebot du 2 de janvier,

La goélette FANCY, capitaine Andrews, fera voile comme ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,
1 janv rue Nlle-Levée, no 28 et 29.

POUR QUINTAND & BRAZORIA (Texas).

La goélette BRAZORIA, capitaine Roland. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis le poteau 11, ou à E W GREGORY, rue de Chartres, no 60.

POUR BORDEAUX.

Le A I navire cuivré JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, fera voile positivement samedi prochain, 3 janvier. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à

P O SORBE,
29 déc 113, rue Royale

POUR BORDEAUX.

La barque française, fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

THOMAS BARRETT & Co,
8 déc— rue du Canal.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—[No. 7960] José Alonzo Fernandez contre ses créanciers, pour atermoiement—Sur lecture et enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu le 2 de février 1835, en l'étude de M. Octave de Armas, not. pub., pour délibérer sur les affaires dudit débiteur et qu'en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. M. F. L. Guyol avocat, est nommé pour représenter les créanciers absens.—Par ordre de la cour.

Bureau du greffier, 31 décembre 1834.

1er jan—3 P A GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Present l'honorable Charles Maurian, juge—27 déc 1834—N°. 7952.—J. B. Allard contre ses créanciers—La cession de biens par le pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu le lundi 12 janvier prochain, en l'étude de M. Louis Feraud, notaire public, pour y délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

(Signé.) CHARLES MAURIAN, juge.
Par ordre de la cour.
Bureau du Greffier, 30 décembre 1834.

31 déc—3 F. BUISSON, dép gref,

Les Marguillers de l'Eglise de St. Louis de la Nouvelle Orléans contre Féliciane Ramos.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le vendredi 6 février 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, une négresse nommée Marie, âgée d'à peu près 50 ans, saisie dans cette affaire.—Conditions—Comptant:

1er janv B BEAUREGARD, maréchal

J. Lind contre C. L. Propping.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le mardi 13 janvier 1835, à 4 heures p. m. à mon office, rue Ste. Anne, No. 30, 8 douzaines de Bouteilles de Tabac, et divers autres articles, pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions—Comptant.

1er janv B. BEAUREGARD, maréchal.

MJ. MATOSSY a l'honneur d'annoncer aux habitans, ses amis et anciennes pratiques, qu'il fera l'ouverture de son magasin de patissier et confiseur, mardi 23 décembre, rue de Chartres, no 113, à côté de M. Muh, horloger, ancienne maison Goldembourg, où l'on trouvera toujours un joli assortiment de bonbons pour dessert, il entreprendra toute espèce de desserts; façon américaine et française; toute espèce de sirops assortis et liqueurs fines, et surfines: les dames trouveront un joli assortiment de bonbons fins, cartonnages et beaucoup d'autres articles nouveaux pour les étrennes, qui j'espère m'honoreront de leur visite. Il entreprendra aussi la demande au dehors; je préviens en même temps le public que M. F. Tessier s'est associé avec moi.

Il profite de cette occasion pour prévenir qu'il se charge de toutes les pièces froides pour ambigu, telles que mayonaises, patés froids, dindes à la gelée, et toutes sortes de gelées renversées, et généralement ce qui concerne sa partie. 22 déc—15

RESTAURAT DE L'INDEPENDANCE.
SUR LA LEVEE,
ENTRE LES DEUX MARCHE'S.

CET établissement ouvrira le premier janvier prochain, le public y trouvera constamment toute espèce de mets choisis délicatement apprêtés, &c. servie avec la plus grande propreté.

Les vins satisferont par leur qualité les connaisseurs les plus distingués.

A huit heures et demi du matin, et à trois heures de l'après-midi. On y trouvera aussi une bonne table d'hôte.

Le propriétaire de l'établissement sollicite ces titres à la bienveillance du public et de ses amis en particulier.

31 déc—3

ON demande à louer, une salle à diner, une cuisine, chambres à coucher, le tout garni ou non garni, dans une des parties centrales de la ville. Adresse, boite 510, au bureau de la poste. 31 déc

2 CAISSES chintz rouge pour rideaux, en débarquement du navire Alabama, et à vendre par

ANDREWS & BROTHERS,
31 déc rue de Chartres no 19.

1 CAISSE batiste et 3 caisses mouchoirs do. de toutes qualités, en débarquement du navire Alabama, et à vendre par ANDREWS & BROTHERS.

31 déc rue de Chartres no 19.

CAFE DE LA HAVANE.—255 sacs café vert, en débarquement du brick Cinco Armanos et Alejandro, à vendre par

31 déc E W GREGORY, rue Chartres, no 60.

SUCRE.—400 Boucauts Sucre, à 20 miles au-dessus de la côté. A vendre par

J. LE BLANC & Co.,
31 déc Rue Royale, No. 103.

RUBANS pour le Marché Mexicain.—Un assortiment considérable de Listonee et Rebecellos, à vendre par J. LE BLANC & Co.,
31 déc Rue Royale, No. 103.

FERBLANTERIE.—300 caisses ferblanterie de Ponty Pools, reçues par le navire Mary Laing, et à vendre par HARRISON, BROWN & Cie.

1 janv rue Royal, no. 117.

J. CHERI FOREST, récemment arrivé de France, et possesseur d'un moyen réputé infaillible par l'expérience qui en a été faite, pour empêcher la fumée des cheminées dans les appartemens, a l'honneur d'offrir ses services au public. Par le zèle et la promptitude qu'il mettra à remplir les ordres qu'on lui donnera, il espère de satisfaire les personnes qui recourront à lui. S'adresser rue St. Pierre, No. 118, entre Bourbon et Dauphine.

27 dec—3

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

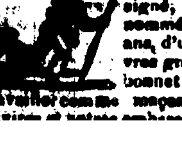

Parti maron de chez le soussigné, dimanche dernier, le nègre nommé WILLIAM, âgé de 24 à 25 ans, d'une taille ordinaire, il a les livres grosses, il avait sur sa tête un bonnet en laine bleue, il a l'habitude de travailler comme maçon manœuvre. Les capitaines [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 décembre 1834, il sera vendu Mardi le 3 Février 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après décrites, cédées à ses créanciers par Madame Aimée Bruslé, femme séparée de biens du sieur Edouard Gottschalk, savoir:

Trois terrains situés au faubourg Franklin, dans l'ilet No. 53, désignés par les Nos. 1, 2 et 3 sur un plan fait par C. F. Zimpel, député-voyer de la ville, le 4 février 1833, les dits terrains ayant chacun 26 pieds 8 pouces de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur entre les rues St. Avid et St. Jean Baptiste.

Conditions: $150 comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois.

Dix-huit terrains situés dans l'ilet No. 13 au faubourg Marigny étant à trois ilets plus rapprochés du fleuve et que les maisons de Madame Kokernot, et désignés sur un plan fait par C. F. Zimpel, le 2 février 1833, comme suit:

No. 1 formant l'encoignure des Champs Elisées et de la rue Prosper, ayant 27 pieds 4 pouces, 6 lignes de face sur 117 pieds 10 pouces, 5 lignes sur la rue Prosper.

Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ayant chacun 27 pieds, 2 pouces, 6 lignes de face aux Champs Elisées, sur 117 pieds, 5 pouces de profondeur.

No. 8 et 9 ayant chacun 32 pieds de face à la rue St. Avide sur 142 pieds, 1 pouce de profondeur.

Nos. 12, 13 et 14 ayant chacun 28 pieds, 5 pouces de face à la rue des Français, sur 117 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.

Nos. 15, 16, 17 et 18 ayant chacun 28 pieds, 5 pouces de face à la rue des Français, sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.

Nos. 19 et 20 ayant chacun 32 pieds de face à la rue Prosper, sur 177 pieds, 7 pouces, 2 lignes de profondeur.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Vingt-un terrains, situés dans l'ilet No. 11, faubourg Washington, à un ilet de la Papetrie, d'après un plan fait par C. F. Zimpel, le 15 décembre 1831.

No. 1 formant l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et St. Ferdinand, ayant 110 pieds sur la première et 31 pieds sur la dernière.

Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ayant chacun 31 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur 110 pieds de profondeur.

No. 11 formant l'encoignure des rues St. Ferdinand et St. Avide, ayant 31 pieds sur la première et 110 sur la dernière.

Nos. 12, 13, 14, 15 et 16 ayant chacun 30 pieds sur la rue St. Avide et 170 pieds, 6 pouces de profondeur.

Nos. 17, 18, 19, 20 et 21 ayant chacun 30 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 170 pieds, 6 pouces de profondeur.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Quatre terrains situés au faubourg Delor, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan fait par C. F. Zimpel, le 18 janvier 1833.

Nos. 1 et 2 ayant chacun 27 pieds, 4 pouces de face à la rue Dryades, entre les rues Triton et Calliope, sur 191 pieds, 9 pouces, 7 lignes de profondeur.

Nos. 3 et 4 ayant chacun 27 pieds, 4 pouces de face à la rue Bacchus entre les rues Triton et Calliope, sur 191 pieds, 9 pouces 7 lignes de profondeur.

Ces quatre terrains sont tout près du Bassin, du nouveau canal, terre exhaussée, et sont des terrains de très grande valeur.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Trois terrains dans la prolongation de la rue St. Louis d'après sur la copie d'un plan fait par C. F. Zimpel, basée sur le plan original fait par J. Pilié, le 21 juin 1831 et désignés par les Nos. 5, 6 et 7, ayant chacun 33 pieds, 11 pouces, 4 lignes de face à la rue St. Louis, sur 129 à 137 pieds de profondeur.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Huit terrains de valeur, situés dans le nouveau faubourg Marigny, ilet No. 17, sur un plan fait par C. F. Zimpel, le 2 février 1833.

No. 1 formant l'encoignure des Champs Elisées et de la rue Morales, ayant 32 pieds, 11 pouces sur la première sur 120 sur la dernière.

Nos. 2 et 9 ayant chacun 32 pieds sur les Champs Elisées sur 120 pieds de profondeur.

No. 10 formant l'encoignure des Champs Elisées et de la rue Urquhart, ayant 32 pieds, 11 pouces sur la première sur 120 sur la dernière.

Nos. 11 et 12 ayant chacun 30 pieds, 8 pouces sur la rue Morales sur 160 pieds, 11 pouces de profondeur.

Nos. 13 et 14 ayant chacun 30 pieds, 7 pouces sur la rue Urquhart sur 160 pieds, 11 pouces de profondeur.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Deux cent cinquante terrains situés dans la ville de Magnolia, dans la Floride, mesurant chacun 75 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, d'après le plan qui sera exposé le jour de la vente.

Cette ville établie il n'y a que 8 ans, exporte aujourd'hui près de 20,000 balles de coton, et promet de rivaliser la Mobile sous peu d'années. Elle a des paquets qui font régulièrement le voyage à New-York et plusieurs améliorations, entre autres un Rail-Road à Tallahassee le siège du gouvernement qui donneront une grande valeur additionnelle à ces terrains. Il n'y aura pas de taxes à payer pendant plusieurs années.

Le tiers indivis de cette propriété appartient à M. James Gottschalk, qui consent à la vente de la totalité.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

La moitié indivise de 81 terrains situés dans le faubourg Livaudais, savoir:

Dix-sept terrains dans l'ilet No. 127, borné par les rues Dryades, Bacchus, Seconde et Troisième.

Vingt-six terrains dans l'ilet No. 29, borné par les rues Chippewa, Jersey, Washington et Sixième.

Vingt terrains dans l'ilet No. 136, borné par les rues St. Denis, Dryades, Washington et Quatrième.

Dix huit terrains dans l'ilet No. 155, borné par les rues St. David, St. Patrick, Première et Seconde.

Quatre-vingt-un terrains; le tout d'après les plans faits par C. F. Zimpel, le 12 mars 1833.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

La moitié indivise d'une maison et terrain situés rue Casa Calvo, faubourg Marigny, le dit terrain mesurant 50 pieds de face à la rue Casa Calvo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, n'étant qu'à 120 pieds de distance de l'encoignure des Champs Elisées. La maison contient quatre appartemens et cabinets, il y a dans le fond cuisine, chambres à domestiques, écurie, &c.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Dix huit terrains situés dans le faubourg Delor.

Nos. 258, 259, 260 et 261 ayant chacun 25 pieds de face à la rue Magnolia sur 125 pieds de profondeur entre Florida Landing et la rue Cypress.

No. 262 ayant 37 pieds de face à la rue Magnolia sur 125 sur la rue Cypress.

No. 263 ayant 37 pieds de face à la rue Locust sur 125 sur la rue Cypress.

No. 264 attenant au 263 ayant 25 pieds de face à la rue Locust sur 125 de profondeur.

Nos. 281, 282, 283 ayant chacun 25 pieds de face à la rue Vine sur 125 de profondeur.

No. 284 de forme irrégulière, ayant 31 pieds de face à la rue Vine, sur environ 125 de profondeur.

No. 285 ayant 37 pieds de face à la rue Magnolia, sur 125 pieds sur la rue Cypress.

Nos. 286, 287, 288, 289 et 290 ayant chacun 25 pieds de face à la rue Magnolia, sur 126 pieds de profondeur.

Ces derniers 10 terrains sont bornés par les rues Florida Landing, Cypress, Magnolia et Vine.

No. 336 ayant 25 pieds de face à Florida Landing, sur une profondeur de 138 pieds d'un côté et 127 de l'autre, ce terrain est de grande valeur, a été exhaussée, et est situé près du bassin du nouveau canal.

La moitié indivise de ces terrains appartient à Mr. James Gottschalk, qui consent à la vente de la totalité.

Conditions:—Un quart comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois.

Six terrains situés dans le faubourg des Religieuses.

Lettre C, ayant 32 pieds de face à la rue St. André sur 114 de profondeur sur la rue Prytanée.

Lettre D, ayant 32 pieds de face à la rue St. André sur 115 pieds, 4 pouces, 4 lignes de profondeur.

Quatre terrains contigus à l'encoignure opposée, formant l'encoignure des rues St André et Prytanée, ayant chacun 32 pieds de face à la rue St André, sur 110 pieds à 113 de profondeur, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, le No. 4 formant l'encoignure.

La moitié indivise de ces six terrains appartient à Mr P. F. French, qui consent à la vente de la totalité.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Un terrain situé au nouveau faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 de profondeur, entre les rues Musique et des Poètes.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Tous les droits et titres de la dite insolvable à

Deux terres de grande valeur situées à la Passe Christiane, divisées en lot d'un arpent de face à la mer.

Conditions:—6, 12 et 18 mois,

Une terre contenant 160 arpents dans l'état de l'Illinois étant le quart de la section nord-ouest de Township 5, nord des terres appropriées par acte du 6 mai 1812 pour services militaires. Le titre de cette propriété est signé par James Monroe, président des Etats-Unis, et une carte représentant la terre, sera exhibée à la vente.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

L'esclave Sarah âgée d'environ 50 ans, maladive sujette au rhumatisme.

Conditions:—6, 12 et 18 mois.

Toutes les propriétés sus-décrites seront vendues payable en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Mr. Carlisle Pollock, aux frais des acquéreurs. 1 janvier

AVIS.—Les personnes à qui la succession de Jean Chabaud peut devoir sont priées de présenter au soussigné, exécuteur datif, les documens à l'appui de leurs réclamations et ce dans le délai de dix jours.

30 déc—3 J. OLLIE.

AVIS.—Les Soussignés ont formé depuis le 1er de ce mois une société sous le nom de Henry, Lataple & co. pour la vente en gros et en détail des comestibles [illegible]

VENTES A L'ENCAN!

PAR HEWLETT & BRIGHT.

JEUDI, 15 de janvier, à la Bourse, à midi, il sera vendu, un Terrain situé à l'encoignure des rues de la Douane et Robertson, de 60 pieds de face à la première, sur 122 pieds 2 pouces sur la seconde, désigné sous le No. 6, de l'ilet 32, mesure française.

Conditions—Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, en l'étude de H. Pédesclaux notaire public. 1er janv

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mercredi 7 janvier 1835, à midi, à la Bourse Hewlett,

Nancy, négresse âgée de 16 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, depuis 4 ans dans le pays, parlant anglais et français, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions, 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par devant Louis J. Caire notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 déc

PAR TRICOU & CANONGE,

IL sera vendu le vendredi, 2 janvier, 1835, pour l'ouverture de leur nouvel encan, rue de Chartres, no 110, les articles suivans: 2 tonneaux quincaillerie assortie, 2 caisses pêches, 5 do, contenant divers, un assortiment de meubles français, 1 caisse batiste français, 1 do dinde do, 1 do schâles mérinos do 4-4, 1 do do do 5-4, 2 do pélerines, 25 do cartons rubans satin, 50 pièces tartane mouchetée et à fleurs, 24 douz chemises tricot, 20 do gants de laine, 25 caisses brodequins rouges et noirs, 10 do bottes, 1 do chemises coton blanc, 1 do gingham, 1 de laine rouge, etc.

31 déc

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 10 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, un terrain, avec toutes les améliorations établies, situé dans la rue des Magasins, près de l'encoignure de la rue Suzette, dans l'ilet no 21, mesurant 32 pieds de face à la rue des Magasins, sur 100 pieds de profondeur, mesure américaine.

Conditions: $1500 comptant; 1500 le 15 mai 1835, et le reste le 15 mai 1836 en billets endossés et hypothèque.

31 déc

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu samedi, 3 janvier prochain, à l'encoignure de la Levée et de la rue Conti, à l'heure de midi, Chevaux et Voitures. 30 déc—3

PAR F. DUTILLET.

Succession de Vve. Charles de Morant.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 26 novembre, il sera vendu le vendredi, 2 de janvier 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes provenant de la dite succession, savoir:

Un Terrain situé rue Dauphine, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur environ 80 pieds de profondeur, ensemble une maison en mauvais état et une cuisine en briques qui se trouve dessus.

Un nègre américain nommé Moses, âgé de 26 ans, bon charretier.

Une négresse nommée Gracieuse, âgée de 55 ans, cuisinière.

Une négresse nommée Angélique, âgée de 50 ans, patissière, ayant une taie à l'œil.

22 actions de la Banque de Cité.

8 actions de la Chambre d'Assurance de l'Ouest.

Conditions: le terrain payable à 1 et 2 ans, les esclaves payables en Mars 1835, et les 22 actions de la Banque de Cité, ainsi que les 8 actions de la Chambre d'Assurance de l'Ouest, payable, comptant; les billets devront être endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et faits par coupons à la convenance des héritiers.

1 déc—11,2ps.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI 17 janvier 1835, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre de MM. M. Andry et P. Dubertrand, syndics des créanciers de Mr. J. B. Ory et à la folle enchère de Mr. A. H. Dejonges; la négresse Caroline, âgée de 20 ans.

Conditions:—Payable en Mars 1835, en billet endossé à satisfaction et hypothèque.

L'acte de vente sera passé par O. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 déc

PAR F. DUTILLET,
MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné au public, que le mercredi 31 décembre courant, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, par M. Dutillet, encanteur:—28 Terrains, composant l'ilet situé entre les rues des Champs Elysées, des Français, d'Amour et des Bons Enfans, conformément au plan dressé par M. J Pilié, voyer de la ville lequel plan sera exposé à la dite Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions:—Payable à un, deux, trois et quatre ans de terme, en billets endossés, portant intérêt de 6 pour cent par an, et avec hypothèque spéciale.

Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1834.

D. PRIEUR, maire.

NOTA—Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, notaire de la corporation et aux frais des acquéreurs. 13 déc—20

Théâtre d'Orléans.

AUJOURD'HUI, Jeudi, 1er Janvier 1835.

La première représentation de

LA MEDECINE SANS MEDECIN.

Opéra-comique en 4 actes de MM. Scribe et Bayard musique de M. Hérold.—DISTRIBUTION:

M. Delaroche, négociant,	MM. Bailly
Dermentière, médecin,	Victoria,
Lord Arthur, neveu de mistress Burlington	Heymann.
Mrs. Burlington,	Mmes. Coste
Minette, danseuse de l'Opéra.	Millot.

Amis de la marquise de Girard, paysans, etc, etc.

Suivi de

LES VIEUX PECHES,

Comédie-vaudeville en 1 acte de MM. Mélesville et P. Dumanoir.

M. Girard,	MM. St. Victor.
Oscar	Delcroix
Hilarion, domestique de Girard	Alfred
Un notaire,	Eugène
La marquise de Champagnolles	Mmes. Girardot
Minette, danseuse de l'Opéra	Millot

On commencera par

M. JOVIAL,
OU, L'HUISSIER CHANSONNIER.

Vaudeville en 2 actes de M. Théaulon.

Jovial	MM. St. Victor.
St Léon	Delcroix
Vincent	Alfred
Ducroisé	Henrique
Elisé	Mmes Girardot.
Cécile	Adeline.
Justine	Adèle

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI PROCHAIN, 3 JANVIER 1835.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,50.

Les dames ne seront admises qu'avec un billet delivré par l'administration.

Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou sa contremarque à la première porte au portier chargé de les reconnaître. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à trois heures et depuis quatre et demie jusqu'au soir.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes. 23 déc

SALLE D'ORLEANS.

Le premier Bal de Société,

devant avoir lieu vendredi, 9 de janvier, messieurs les souscripteurs sont priés de vouloir bien se réunir à la salle d'Orléans, samedi prochain, 3 janvier, à 5 heures et demie du soir, pour la nomination des commissaires. 30 déc

SALLE WASHINGTON.
Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.
JEUDI, 1 JANVIER 1835.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis) toutes les commodités que l'on peut desirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux, manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 27 déc

SALLE DE BAL
Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.
JEUDI, 1 JANVIER 1835.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée—Cavaliers $1, [illegible]

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 27 déc

THEATRE DE M. LEROUX,
Professeur de Phisique Expérimentale de Paris,

PREVIENT le public que l'ouverture de son Théâtre aura lieu tous les soirs (dimanche excepté). Les récréations seront variées à chaque représentation.

Le théâtre est situé rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez.

Prix des places,	$1 00
Secondes,	50 c.
Troisièmes pour les personnes de couleur,	50
Quatrième pour esclaves,	25